

REUNION DU 18 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le lundi dix-huit avril, à 20 h 30 mn, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Samuel DUMAS, Maire.

Etaient présents : : Samuel DUMAS, Maire, Pierre VALOGNES 1^{er} Adjoint (pouvoir de Jean-Jacques COLLEVILLE), Catherine LEVEQUE 2^{ème} Adjoint, Pierre-Yves LE BERRE, Corinne DURAND, Sylviane GOIN, Véronique RICHARD, Monique FERRUT, Nicolle LALLEMAND Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Pascal FREMONT, Jean-Jacques COLLEVILLE (pouvoir à Pierre VALOGNES), Conseillers Municipaux.

Madame Catherine LEVEQUE été élue secrétaire.

Dates de convocation et d'affichage : 12/04/2011.

Nombre de Conseillers Municipaux : - en exercice = 11. - présents = 09. - votants = 10.

I - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2010

(Délibération)

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2010, ainsi que le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal.

Les résultats sont les suivants :

| | |
|------------------------------|---------------------|
| • excédent de fonctionnement | 256 448,44 € |
| • excédent d'investissement | <u>160 239,05 €</u> |
| soit un résultat global de | 416 687,49 € |

II - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

(Délibération)

Suite au vote du Compte Administratif 2010, le Conseil Municipal décide l'affectation suivante du résultat :

| | |
|--|-----------------------|
| Résultat à affecter | 256 448,44 € |
| Affectation en réserve R1068 en investissement | <u>- 175 280,00 €</u> |
| Report en fonctionnement R002 | 81 168,44 € |

III - BUDGET PRIMITIF 2011

(Délibération)

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2011, présenté par Monsieur le Maire, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 378 399 € en section de fonctionnement
- 416 182 € en section d'investissement.

IV - TAUX D'IMPOSITION DE 2011 DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES

(Délibération)

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition pour 2011 de la taxe d'habitation et des taxes foncières ainsi :

| <i>Taxes</i> | <i>Taux</i> |
|-------------------------|-------------|
| Taxe d'habitation | 11,57 % |
| Taxe foncière | 20,90 % |
| Taxe foncière non bâtie | 27,68 % |

V - SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

(Délibération)

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de subvention présentée par le Collège Charles Létot à Bayeux pour un voyage linguistique en Espagne du 11 au 17 avril 2011 auquel participe l'élève Morgane LEROUX. Le coût du voyage s'élevant à 300 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, suivant les barèmes établis par délibération en date du 2 juin 2008, d'octroyer une subvention de 76 € qui sera versée directement aux parents concernés.

VI - SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

(Délibération)

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de subvention présentée par le Lycée Jeanne d'Arc à Bayeux pour un voyage en Italie du 16 au 21 avril 2011 auquel participe l'élève Joséphine LEVEQUE. Le coût du voyage s'élevant à 510 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, suivant les barèmes établis par délibération en date du 2 juin 2008, d'octroyer une subvention de 76 € qui sera versée directement aux parents concernés.

VII - SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

(Délibération)

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de subvention présentée par l'école Saint-Joseph à Bayeux pour un voyage en Angleterre du 15 au 18 mai 2011 auquel participe l'élève Martin DE ALMEIDA. Le coût du voyage s'élevant à 150 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, suivant les barèmes établis par délibération en date du 2 juin 2008, d'octroyer une subvention de 45 € qui sera versée directement aux parents concernés.

VIII - AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG RD 572b

(Délibération)

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition d'honoraire complémentaire de l'Entreprise CESAM VRD, d'un montant de 4 800 € H.T., soit 5 740.80 € TTC, pour les travaux de reprise de l'étude, des documents, plans et établissement des nouvelles estimations compte-tenu que le dossier a été revu dans une version plus économique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réserver une suite favorable à cette demande.

IX- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Les cérémonies du 8 mai auront lieu à GUERON le dimanche 8 mai 2011 à 10 h 30.
- La fête des feux de la Saint-Jean aura lieu à GUERON le samedi 25 juin prochain, chez Monsieur OUTREQUIN.

Vu et vérifié par le Maire,
Samuel **DUMAS**.